



COMITE SYNDICAL

PREFECTURE des ALPES

10 JUL. 2008

DELIBERATION N°08-35

L'an deux mille huit,  
Le 9 juillet, à Réhon

Date de convocation	10 juin 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ Présents	24
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Jean-François DAMIEN, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Olivier GUCKERT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, Daniel LAURENT, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Melle Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF, M. Jean LIPP, M. Thibaut VILLEMIN

Objet de la délibération :

**Avenant n°6 au marché « Étude de faisabilité et de projet de casiers de surstockage dans le cadre de l'aménagement global de la Meuse »**

Après avoir entendu l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical de l'EPAMA,**

Autorise le Président de l'EPAMA à signer l'**avenant n° 6** au marché « étude de faisabilité et de projet de casiers de surstockage dans le cadre de l'aménagement global de la Meuse » ayant pour objet :

- de prolonger le délai d'exécution de la tranche conditionnelle n°1 au 30 septembre 2008
- de réduire le budget initial de la tranche conditionnelle n°1 à 64 800 € HT



Président,

Jacques JEANTEUR



10 JUL 2009

## AVENANT N°6

Au marché d'étude de faisabilité et de projet de casiers de surstockage dans le cadre de l'aménagement global de la Meuse

Entre :

EPAMA (Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents)

26, avenue Jean Jaurès

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Représenté par son Président, Monsieur Jacques JEANTEUR.

Et le titulaire :

EGIS EAU 78, Allée John Napier 34965 Montpellier

Représenté par son Directeur, Jérôme DEFOUR

Montant initial du marché :

Prestation	Prestation globale HT	Part BCEOM	Part sous traitée
Phase 1 : Diagnostic et scénarios	29 000	18 997	10 003
Phase 2 : faisabilité	35 800	29 100	6700
Phase 3 : Étude d'impact	15 000	15 000	
<b>Total</b>	<b>79 800</b>		

Aménagement des prestations :

La première étape a été lancée en décembre 2003

Elle a été interrompue car elle devait tenir compte des résultats de l'étude sur les aménagements de crue à St Mihiel menée en parallèle par un autre Bureau d'études (Stucky) pour le compte d'un maître d'ouvrage extérieur à l'EPAMA

Pour des questions de financement le planning de réalisation de l'étude à intégrer n'a pas pu se dérouler dans les délais initialement envisagés.

La phase 1 a été relancée au cours de l'année 2007 et a fait l'objet d'une présentation en Communautés de Communes au cours de l'automne 2007.

## AVENANT N°6

Au marché d'étude de faisabilité et de projet de casiers de surstockage dans le cadre de l'aménagement global de la Meuse

Suite à cette présentation la communauté de communes a décidé de n'engager que la phase 2 de l'étude mais en aménageant les objectifs de cette phase pour tenir compte des résultats de la première étape.

Il a donc été décidé d'aménager sensiblement les prestations de cette étape mais tout en restant à budget constant.

Pour ce faire le choix a porté sur le renforcement des aspects modélisations hydrauliques (rajouts d'hypothèse de débits et adaptation des scénarios de la première étape) et de supprimer les prestations de type environnementales qui devaient initialement compléter les conclusions de l'étape 2 et orienter la réalisation de l'étape 3

L'étape 3 ne peut être conduite en l'état des décisions de la Communauté de Communes.

Le montant total des prestations de l'étape n° 2 est donc réaffecté sur la prestation réalisée directement par Egis Eau et la part sous-traitée devient égale à zéro.

### Objet de l'avenant :

Cet avenant a pour objet de :

- de prolonger le délai d'exécution de la tranche conditionnelle n°1 au 30 septembre 2008
- de réduire le budget initial de la tranche conditionnelle n°1 à 64 800 € HT

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

### Récapitulatif du marché après avenant :

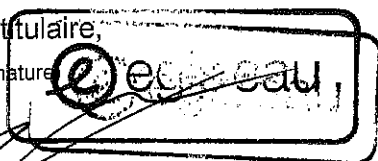
Prestation	Prestation globale HT	Part BCEOM	Part sous traitée
Phase 1 : Diagnostic et scénarios	29 000	18 997	10 003
Phase 2 : faisabilité	35 800	35 800	-
Phase 3 : Etude d'impact	ajournée	ajournée	-
<b>Total</b>	<b>64 800</b>		

### Signature des parties :

A Charleville-Mézières, le 20 juillet 2008

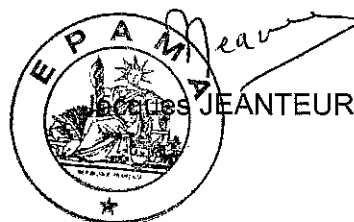
Le titulaire,

(signature)



J. DEFOUR  
Jérôme DEFOUR  
Directeur France Nord

Le Président de l'EPAMA



AVENANT N°6

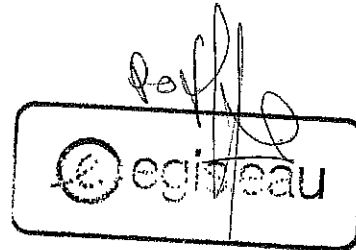
Au marché d'étude de faisabilité et de projet de casiers de surstockage dans le cadre de  
l'aménagement global de la Meuse

Notification de l'avenant :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A *Guyancourt*, le *29.07.08*



**Jérôme DEFOUR**  
*Directeur France Nord*